

Présents : Mr Dominique Despras, Mr Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Déprèle, Mme Gaëlle Leschiera, Mme Claudine Verdolini.

Absente excusée : Mme Françoise Raynaud.

Désignation du Secrétaire de séance : M. Thomas Dumontet.

Compte rendu de la séance du 17 septembre 2020 : approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la réunion, Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Claire Fuentes à compter du 06 octobre 2020 et tient à la remercier vivement pour son engagement au sein du conseil municipal et des associations.

. 1/ Mise à disposition du foncier pour la création de la chaufferie bois

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour de la présente séance :

*** DEL 31/2020 :**

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition du foncier pour la création de la chaufferie bois alimentant le réseau de chaleur de Claveisolles et autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition établi entre la commune et la COR.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Voirie

Paul Martin fait un compte-rendu de la dernière réunion Voirie qui a eu lieu à la COR :

- En moyenne, sur le territoire de la COR, 50% de la voirie est communautaire.
- La COR finance 1 600 000 € de gros travaux, 300 000 € pour les travaux d'urgence et reverse 600 000 € d'indemnité aux communes.
- La COR peut accompagner les communes pour d'autres dépenses.
- Les interlocuteurs à la COR sont Pierre Dubuisson et Emilien Labrosse.
- De nombreux problèmes ont été rencontrés cette année pour le programme PATA.

. 3/ Vente de bois

*** DEL 32/2020 :**

Considérant que la commune a mis en vente quatre parcelles (certaines boisées et d'autres déboisées) au prix minimum de 10 000 €,

Considérant que trois offres ont été déposées en mairie le 29 septembre dernier et ouvertes en réunion publique :

Dépositaire	Montant de l'offre
M. Ballandras Didier	16 620.00 €
M. Achaintre Jean-Luc	16 750.00 €
Mme Leca Christel	10 100.00 €

Le Conseil Municipal décide de vendre les quatre parcelles à M. Achaintre Jean-Luc au prix de 16 750.00 € et autorise le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Me Vincent-Martin, notaire à Lamure-sur-Azergues.

Adopté à l'unanimité.

. 4/ Cimetière

Afin de libérer des emplacements au cimetière, deux démarches vont être entreprises par la commune :

- Création de caveaux sur les emplacements des Sœurs du Prado qui abandonnent leurs concessions au profit de la commune ;
- Lancement d'une procédure de reprise des concessions abandonnées

De plus, dans l'optique de la démarche « zéro phyto », il est envisagé de revêtir les voies d'accès de béton désactivé et d'enherber les allées. Des devis vont être sollicités auprès de plusieurs entreprises dont Hervé et Jean-Paul Rampon et Azergues TP.

Tous ces travaux n'auront pas d'impact sur le budget 2020 car décalés en 2021.

. 5/ Point sur le commerce

Compte tenu du confinement, l'activité de L'Ephémère est remise en question. Thibaut va continuer la vente du pain les matins jusqu'à la fin du mois tout en étudiant l'achat d'une remorque pour lancer son projet de restauration mobile. Le dépôt de pain sera ensuite assuré par Véronique à l'agence postale, avec peut-être un élargissement de la plage d'ouverture de la poste.

Pour l'instant, il n'y a pas d'avancée quant à la reprise du commerce. Le fonds de commerce est toujours en vente et une annonce a été passée pour le mettre en location gérance. La commune est prête à étudier toute nouvelle proposition de la gérante actuelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Percepteur va lancer une procédure de recouvrement des loyers communaux impayés.

. 6/ Urbanisme

➤ Révision de la carte communale

***DEL 33/2020 : Prescription pour la révision de la carte communale**

Considérant les objectifs communaux en matière d'aménagement et de développement de la commune :

- Implantation de la MAS et ses implications en matière d'emploi et de logement
- Prise en compte des dernières évolutions législatives
- Création d'une MARPA

Considérant que la carte communale actuelle n'est pas adaptée à la mise en place des projets de la commune, Le Conseil Municipal :

- décide de prescrire la révision de la carte communale conformément à l'article L163-8 du Code de l'Urbanisme ;
- charge Monsieur le Maire de confier la réalisation des études nécessaires à un prestataire compétent, de solliciter l'aide de l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la commune et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait un bilan rapide de la réunion qui s'est tenue le 28 octobre dernier avec les personnes publiques associées : la présence du site Natura 2000 impose une étude environnementale. Une étude des mouvements de terrain sur toute la commune est également obligatoire. La construction de logements sociaux sera nécessaire et facilitatrice pour justifier les nouvelles zones constructibles. Les logements vacants devront être identifiés sur l'ensemble de la commune.

➤ Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

***DEL 34/2020 : Transfert de la compétence PLU à la COR**

Considérant que la COR se verra transférer de plein droit, le 1^{er} janvier 2021, la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale sauf opposition des communes membres,

Considérant que ce transfert de compétence aura pour conséquence l'élaboration d'un PLU intercommunal par la COR à l'échelle de son territoire mais que les dispositions des PLU et cartes communales actuelles resteront applicables jusqu'à l'approbation de ce nouveau PLU,

Considérant que ce transfert de droit de la commune vers la COR n'aura pas lieu si les communes membres s'y opposent sous la forme d'une minorité de blocage constituée par 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la COR,

Considérant que les communes opposées à ce transfert doivent délibérer en ce sens entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020,

Considérant que les maires des communes membres de la COR, interrogés sur cette thématique, souhaitent dans leur grande majorité que cette compétence reste communale,

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus et après délibération, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière séance :**

PC n°069 060 20 0006	Mme Mulas Mireille	2732 Route de la Neyret	Construction d'un mobile-home à usage d'habitation
DP n°069 060 20 0007	M. et Mme BAIZET Christophe	123 Impasse de Bel Air	Construction d'une piscine

. 7/ Projet d'aménagement et de sécurisation de l'entrée du village

***DEL 35/2020 : Convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique**

Considérant que le Département propose un service d'assistance aux communes et aux EPCI dans le domaine de l'ingénierie publique par l'intermédiaire de l'Agence Technique Départementales (ATD) qui intervient notamment dans les thématiques de la voirie et de l'aménagement des espaces publics,

Considérant que Claveisolles a fait appel à ce service pour le projet d'aménagement et de sécurisation de l'entrée du village,

Considérant qu'il convient d'acter ce partenariat par la signature d'une convention,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à l'offre départementale d'ingénierie publique.

Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de cette mission ATD, le Département a rédigé une note d'opportunité qui présente 3 scénarii répondant aux objectifs définis par la Commune. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition n°3 qui sera revisitée par le maître d'œuvre.

Le Département propose également une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour un coût de 6 150 € HT.

***DEL 36/2020 :**

Monsieur le Maire indique que la commune doit se faire accompagner pour la réalisation du projet et choisir un maître d'œuvre. Deux offres ont été reçues en Mairie :

- 1- INGEPRO : 15 000,00 € HT (sans AMO)
- 2- CALADETUDES : 21 150,00 € HT (dont 6 150,00 € d'AMO du Département)

Le Conseil Municipal décide de :

- retenir l'offre d'INGEPRO pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'entrée du village.
- de ne pas solliciter l'AMO proposée par le Département.

Adopté à l'unanimité.

. 8/ Projet de la mini-crèche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous demain avec l'architecte et Gaylord Mercier, instructeur à la COR, pour finaliser la demande de permis de construire. Concernant l'aspect extérieur, le bâtiment sera en bois et tôle grise.

. 9/ Projet de la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie)

Séverine Renaud fait un bilan de la réunion de présentation du concept par la MSA qui s'est tenue la veille à la salle des fêtes :

- Une MARPA est un établissement pour seniors valides
- Structure non médicalisée mais qui propose des services (repas, blanchisserie, services ménagers)
- Une sécurité 24h/24 et 7 jours/7 car présence continue d'une équipe professionnelle (création de 7 emplois)
- Implantation en centre-bourg sur un terrain de 5 000 m² minimum
- Création d'une vingtaine de logements équipés pour une vie autonome (coin jour/nuit, kitchenette, salle de bains, WC) et des pièces de vie commune (salon, salle à manger, jardin)
- Coût 2,7 millions d'euros
- Tarifs moyens de location 1 000 à 1 100 € mensuels pouvant aller jusqu'à 1 500 € avec les services inclus
- Obtention d'aide(s) possible
- Gestion par un organisme non lucratif (association, CCAS)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de :

- continuer le projet en partenariat avec la MSA ;
- réserver l'emplacement qui se trouve à côté du couvent (là où le bois est en train d'être coupé) et de prévoir les accès ;
- rechercher des aides pour le financement ;
- organiser la visite d'une MARPA.

. 10/ Personnel communal

***DEL 37/2020 : Achat de carte cadeaux**

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'acheter à La Poste des cartes cadeaux qui seront distribuées en fin d'année aux agents communaux.

Adopté à l'unanimité.

***DEL 38/2020 : Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique de 22h45 à 25h00 hebdomadaires annualisées.

Adopté à l'unanimité.

. 11/ COR : Approbation des rapports annuels

***DEL 39/2020 :**

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et dit que ce rapport est consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité.

***DEL 40/2020 :**

Le Conseil Municipal approuve les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif et dit que ces rapports sont consultables en mairie.

Adopté à l'unanimité.

. 12/ Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, Isabelle Durand informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de repas de Noël. Cette année, il sera proposé aux séniors de recevoir un colis alimentaire avec des produits locaux ou un repas préparé par Les Clés du Soleil et porté à domicile. Les bénéficiaires recevront prochainement un courrier.

. 13/ Réflexions « Agenda 21 »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rédiger un « Agenda 21 », document qui retrace les grands objectifs de développement durable sur la commune et les planifie. A ce titre, une commission pourrait être créée regroupant des membres du Conseil Municipal mais aussi des personnes extérieures (professionnels, chasseurs, agriculteurs, journaliste environnemental, ...).

.14/ Questions diverses

- **Logements OPAC/ancienne boucherie** : la situation semble se décanter. L'appel d'offres sera lancé d'ici la fin de l'année laissant espérer un début des travaux en avril 2021.
- Madame Gardette Nicole a recontacté Monsieur le Maire pour vendre son terrain à la commune. Le fermier est d'accord pour que la commune l'achète tout en continuant de l'exploiter jusqu'à ce que la commune en ait l'utilité. Le précédent conseil municipal avait déjà fait une offre à Mme Gardette à 20 000 € mais sur les conseils d'un agent immobilier, Mme Gardette a des prétentions plus élevées.
Le Conseil Municipal décide de maintenir son offre de prix à 20 000 €.
- Le **bulletin municipal** est en phase finale et pourra partir à l'impression prochainement.
- **Passage de la fibre optique** : les travaux sont en cours mais, malgré plusieurs tentatives, aucune information n'est encore parvenue en mairie pour en connaître l'échéance ainsi que les modalités d'abonnement.
- **Planning des salles municipales** : Thomas Dumontet a réalisé un planning d'utilisation pour la salle de la mairie, la salle des fêtes, la salle de sport et le gîte. Ces plannings seront consultables par les conseillers municipaux disposant d'une adresse gmail et modifiables par les responsables de commission et les secrétaires de mairie.
- **Panneau lumineux** : Il est désormais opérationnel. Il fonctionne en wifi et ne nécessite pas la souscription d'un abonnement. Il reste à se former sur le logiciel qui vient d'être installé en mairie.
- **Eclairage du lotissement Le Plat des Granges** : La programmation est à revoir suite au passage à l'heure d'hiver.
- **Agendas** :
 - ✓ Cérémonie des Vœux : Dimanche 10 janvier 2021
 - ✓ Journée citoyenne : Samedi 05 juin 2021
 - ✓ Fête du Bois : Dimanche 11 juillet 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.